



# PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

## COMMISSION DES ARBITRES PV N°1 – 27/06/2025

**Présidence : Halidi SOULE**

**Présents : FAURE Noël, OURS Sébastien, CHIRON Marc, BARBOSA Daniel, GERARD Christophe, VIAL Patrice**

**Excusés : BALLAND Thierry, BERSAN Maxime, GRISONI Joel, LA CARIA Gregory**

**Absents non excusés :**

**Assiste à la séance :**

### MODALITES DE RECOURS

*Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;*

*- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.*

*Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclameur et sera remboursé dans le cas où le club réclameur obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.*

### SECTION : ADMINISTRATIF

**Formation Initiale en Arbitrage (FIA) :** La prochaine formation pour devenir Arbitre du District se déroulera le samedi 25, dimanche 26 et lundi 27 octobre 2025 à Gap.

31 octobre et 1er novembre 2025 Séance Formation Continue et certification de 2h.

La formation sera animée par Rémi DELMOTTE et Halidi SOULE.

➡ Inscription à la formation : [PortailClubs](#) (si prise en charge club) ou [maformation.fff.fr](#) (si prise en charge stagiaire).



# PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

## **Composition de la CDA 2025-2026 :**

Sous réserve d'approbation de la présente liste au comité directeur, la CDA sera composée comme suit ;

**Section : « Administratif »** ayant pour but de traiter le courrier entrant et sortant, rédiger les procès- verbaux, traiter les affaires courantes et prendre les décisions.

- Responsable : Patrice VIAL

**Section : « Désignations »** ayant pour but de désigner les arbitres sur les rencontres.

- Responsable : Sébastien OURS et Halidi SOULE

**Section : « Observations – Examens »** ayant pour but de réaliser les évaluations pratiques et les évaluations théoriques.

- Responsable : Marc CHIRON et Sébastien OURS

**Section : « Promotion de l'arbitrage »** ayant pour but de promouvoir l'arbitrage, recruter des nouveaux arbitres, et fidéliser les arbitres en activité.

- Responsable : Noël FAURE

**Section : « Formation – F.I.A »** ayant pour but d'organiser et animer les formations initiales en arbitrage (F.I.A), et d'accompagner les stagiaires jusqu'à la prise de leur fonction.

- Responsables : Rémi DELMOTTE et Halidi SOULE
- Adjoints : Sébastien OURS et Christophe GERARD

**Section : « Formation - Perfectionnement »** ayant pour but d'organiser des stages de perfectionnement pour développer les connaissances et compétences des arbitres en activité dans le cadre de leur formation continue.

- Responsable : Noël FAURE

**Section : « Assistants »** ayant pour but de suivre et perfectionner les arbitres spécifiques assistants.

- Responsable : Maxime BERSAN

**Section : « Futsal »** ayant pour but de désigner les arbitres futsal, développer l'arbitrage futsal en formant les arbitres spécifiques futsal, en recrutant des nouveaux arbitres futsal et en faisant la promotion de l'arbitrage futsal.

- Responsable : Sami OULHACI



# PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

**Section : « Jeunes Arbitres – Suivi des talents – Arbitrage féminin »** ayant pour but de suivre les jeunes arbitres, les arbitres féminines et détecter les talents.

- Responsable : Sébastien OURS

**Section : « Technique et Lois du jeu »** ayant pour but d'examiner et statuer sur les réserves techniques.

- Responsable : Maxime BERSAN et Noel FAURE

## **Composition CDA :**

Président : Halidi SOULE

Membres : Sébastien OURS et Marc CHIRON (vice(s) président), Thierry BALLAND, Joël GRISONI (représentant des arbitres en Commission de Discipline), Patrice VIAL (secrétaire), Christophe GERARD, Grégory LA CARIA (représentant des arbitres en Comité Directeur) Rémi DELMOTTE (Section FIA), Sami OULHACI (Section Futsal), Daniel BARBOSA.

La CDA pourra se compléter de nouveaux membres et/ou observateurs.

## **Observateurs :**

Thierry BALLAND, Noel FAURE, Daniel BARBOSA, Marc CHIRON, Amine EL BELGHITI, Maxime BERSAN, Rémi DELMOTTE, Sébastien OURS, Patrice VIAL, Laurent RICHAUD, Joel GRISONI, Christophe GERARD, Halidi SOULE.

## **DECISION N° 1 du 27/06/2025 : AFFECTATION DES OBSERVATEURS et REFERENTS**

D1 : Marc CHIRON, Daniel BARBOSA

D2 : Thierry BALLAND, Noel FAURE

D3 : Christophe GERARD, Halidi SOULE

AAD1 : Groupe A Noel FAURE

AAD1 : Groupe B Christophe GERARD

JAD/ D4/ Féminine/ Stagiaire : Sébastien OURS, Noel FAURE, Joel GRISONI, Thierry BALLAND, Daniel BARBOSA, Marc CHIRON, Patrice VIAL(Stagiaire), Christophe GERARD, Amine EL BELGHITI, Maxime BERSAN, Laurent RICHAUD, Rémi DELMOTTE, Halidi SOULE.

## **Référents :**

Pour les catégories D1, D2 et D3 seront affectés un référent par catégorie. En cas d'égalité sur évaluation terrain, la note du référent est prépondérante.

Les référents par catégorie.

| D1          | D2         | D3                |
|-------------|------------|-------------------|
| Marc CHIRON | Noel FAURE | Christophe GERARD |



# PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

## DECISION N° 2 du 27/06/2025 : ORGANISATIONS DU GROUPE AAD1

Les AD1 ne sont observés qu'une fois dans la saison.

Pour conserver l'équité les arbitres et observateurs sont affectés à un groupe par tirage au sort réalisé le 27 juin 2025 et donne la composition en 2 groupes comme suit :

| AAD1               |                    |
|--------------------|--------------------|
| Groupe A           | Groupe B           |
| ADAMCZYK Teddy     | LEROY Didier       |
| AABID Mehdi        | BAUDVIN Christophe |
| FACHTALI Mustapha  | JEACOMINE Nicolas  |
| DEWAELE Bruno      | GUERFI Kamel       |
| LAOUADI Cherif     | LAAMRI Driss       |
| BEN TAHAR Messaoud | PETITJEAN Steven   |
| Christophe GERARD  | Noel FAURE         |

Les majors des catégories D1 et AD1 pourront présenter, à leur initiative, par l'intermédiaire de leur CDA, et après validation de leur candidature par cette dernière et présenté pour accord en CD, le premier de chaque catégorie sera promu LR3 et AR3, conformément à l'article 17 A de la CRA et l'article 13 de la C.D.A.

Étant donné qu'il y a deux (2) groupes, le major de l'AD 1 sera déterminé par la note théorique entre le premier de chaque groupe.

### Information aux arbitres :

La section observation, informe les arbitres D1, D2, et D3 sont susceptibles d'être observés à partir du deuxième tour de coupe de France et 1<sup>ère</sup> journée du championnat.

Pour la catégorie AD1 les observations débiteront du 1er tour de la coupe de France.

### Stage de rentrée :

La C.D.A fixe la date du stage de rentrée, le samedi 30 août 2025 à 9H00 à Sisteron. Des membres de la C.D.A encadreront les rassemblements, seuls les tests physiques seront réalisés.

- **Un arbitre en situation d'échec à cette évaluation physique sera convoqué à une séance de rattrapage (non fixée à ce jour). Dans l'attente de son rattrapage, cet arbitre ne pourra être désigné qu'en qualité d'arbitre assistant sauf décision motivée de la CDA. En cas de nouvel échec, l'arbitre sera immédiatement rétrogradé en catégorie inférieure.**

Les convocations seront transmises prochainement.

### Nouvel arrivant :

La CDA enregistre l'arrivée de **Monsieur Yassine AIT BELLA** (stagiaire), provenant de la ligue BOURGOGNE FRANCHE-COMTE. Une observation terrain sera réalisée pour valider sa FIA.

### Prochaine réunion sur convocation